

CHARTRE POUR UNE ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE JUSTE

Qu'est-ce que l'alliance thérapeutique ?

La thérapie est un acte engageant qui entraîne des responsabilités de part et d'autre. Ce document vise à présenter le cadre du travail que nous commençons ensemble.

Le succès de la démarche thérapeutique dépend en grande partie de **l'implication de la personne** et de **l'alliance thérapeutique** entre les différents intervenants.

Cette alliance thérapeutique consiste en une **relation de confiance** entre vous et moi, développée par l'écoute, le non-jugement, la considération positive de l'humain et l'empathie. Elle est essentielle pour la réussite de la thérapie.

Elle se fonde sur des valeurs incontournables : **confiance et respect**.

La confiance se traduit par le respect des règles de confidentialité et du code de déontologie des psychologues. La confidentialité peut toutefois être levée en cas de doute ou de risque pour votre sécurité. En ce cas, je me dois de prendre toute mesure afin d'assurer votre protection.

Le travail que nous faisons ensemble ne se substitue pas à une prise en charge médicale si vous en avez une.

Confiance et respect passent également par des engagements mutuels

L'accueil

Je vous prépare un accueil convivial.

Pour commencer notre rendez-vous, je vous propose une boisson chaude, ou froide.

Pour votre bien-être et celui de tous, je vous remercie de respecter les locaux, les objets qui sont à l'intérieur ainsi que les extérieurs du bâtiment.

L'assiduité

De mon côté, à la prise de rendez-vous, je vous envoie un message confirmant la date et l'heure de notre prochain rendez-vous. La veille du rendez-vous, je vous envoie un **rappel pour le rendez-vous** du lendemain.

De votre côté, **les annulations ou reports de rendez-vous doivent se faire au moins 48 heures à l'avance**.

Dans le cas contraire, les annulations ou reports de rendez-vous signalés **entre 48 heures et 24 heures** avant le rendez-vous seront facturés **35 euros pour une séance individuelle ou 40 euros pour une séance en couple**.

Les annulations ou reports de rendez-vous signalés **moins de 24 heures** avant le rendez-vous seront facturés **le prix de la séance**, soit 65 euros en individuel ou 90 euros pour un couple.

Il me semble important de mentionner que les annulations ou reports de rendez-vous dans un délai inférieur à 48 heures ne permettent pas systématiquement de réorganiser le planning. Ils pénalisent les personnes qui auraient souhaité un rendez-vous rapidement et auraient pu se rendre disponibles si elles avaient été informées plus tôt. Ils me pénalisent également par un manque à gagner qui peut se montrer important.

Le téléphone

Par respect pour vous, mon téléphone reste éteint lors de vos consultations (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de danger pour une autre personne). Je ne peux donc être disponible pour vous répondre immédiatement à n'importe quel moment de la journée.

Les consultations par téléphone sont planifiées comme les consultations en présentiel et répondent au même cadre.

Si une conversation téléphonique devait se transformer en consultation par téléphone, elle serait due au même titre qu'une consultation normale.

Mes disponibilités

Je suis joignable du **lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures 30**, sauf pendant mes périodes de vacances.

Fin du travail

Nous sommes mutuellement libres d'interrompre ou de suspendre à tout moment le travail que nous faisons ensemble.

Si j'interromps ce travail, je pourrai vous indiquer les coordonnées de collègues qui pourront prendre le relais.

Mon engagement au niveau des consultations

Durée :

Un rendez-vous dure **1 heure en individuel, 1 heure 15 pour les couples**. En aucun cas, **il ne peut excéder cette durée**. C'est aussi une question de respect pour les personnes qui sont après vous.

Tarifs :

Sauf changement indépendant de ma volonté, mes tarifs sont les suivants jusqu'au 31 décembre 2024 :

- **65 euros pour une séance individuelle ;**
- **90 euros pour une séance en couple.**

Certaines mutuelles remboursant en partie ou en totalité les séances, je peux vous délivrer une facture correspondant au montant des consultations.

Méthodes :

Je m'engage à utiliser la ou les méthodes qui me paraissent **les plus adaptées à votre situation** et vos objectifs. Celles-ci vous seront explicitées au fur et à mesure de l'avancée du travail.

Il est possible que je vous demande de réaliser des actions d'une séance à l'autre. Ces actions sont en lien avec le travail que nous faisons et ont pour but de le prolonger en dehors du cabinet.